

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-16

S.A. PROMOLOGIS DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS COMMUNE DE GRISOLLES

—

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 2 rue François Faugère à Grisolles.

L'opération dont il s'agit relève à la fois de la programmation départementale 2007 pour 5 logements et de la programmation départementale 2008 pour 1 logement.

1 – Acquisition-amélioration d'un logement

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 157 644 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI bonifié foncier	15 770 €
* Prêt PLAI bonifié travaux	111 744 €
* Subvention Etat (arrêté du 26/06/08)	10 000 €
* Fonds propres	20 130 €
Total	157 644 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 127 514 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI bonifié foncier	
Montant	15 770 €
Montant garanti	7 885 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

* Prêt PLAI bonifié travaux	
Montant	111 744 €
Montant garanti	55 872 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 63 757 €, soit 50 % d'un montant global de 127 514 €, la commune de Grisolles se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 21 novembre 2008.

2 – acquisition-amélioration de 5 logements

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 683 655 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI bonifié foncier	251 247 €
* Prêt PLAI bonifié travaux	266 857 €
* Subvention Etat (arrêté du 12/10/07)	42 866 €
* Subvention CIL 1% relance	18 000 €
* Fonds propres	104 685 €
Total	683 655 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 518 104 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PLAI bonifié foncier	
Montant	251 247 €
Montant garanti	125 623,50 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

* Prêt PLAI bonifié travaux	
Montant	266 857 €
Montant garanti	133 428,5 €
Taux d'intérêt actuariel	3,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0 % à 0,50 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 259 052 €, soit 50 % d'un montant global de 518 104 €, la commune de Grisolles se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 21 novembre 2008.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-16

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE GRISOLLES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 2 rue François Faugère à Grisolles :

Acquisition-amélioration d'un logement

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 63 757 € pour deux prêts PLAI bonifiés, l'un de type foncier d'un montant de 15 770 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,30 %, l'autre de type travaux d'un montant de 111 744 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,30 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Grisolles accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;

Acquisition-amélioration de 5 logements

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 259 052 € pour deux prêts PLAI bonifiés, l'un de type foncier d'un montant de 251 247 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,30 %, l'autre de type travaux d'un montant de 266 857 € sur une durée de 40 ans au taux de 3,30 % contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Grisolles accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,